

Ecole primaire Madeleine LALLIER

16 rue Val Es Dunes
14540 BOURGUEBUS
Tel : 02 31 23 13 17

[Courriel : ce.0140287L@ac-caen.fr](mailto:ce.0140287L@ac-caen.fr)

CONSEIL D'ÉCOLE N°1 DU MARDI 7 NOVEMBRE 2023

Le 1^{er} conseil d'école de l'année scolaire 2023/2024 de l'école élémentaire M. LALLIER de Bourguébus s'est réuni le mardi 7 novembre 2023 sous la présidence de Mme Catherine Madelaine, directrice de l'école.

Présents :

- M. FRANCOIS, Maire de Bourguébus
- Mme MACIEJEWSKI, adjointe, chargée des affaires scolaires
- Mme Clémence SERRES, responsable enfance jeunesse de Bourguébus.
- Mesdames LANGLOIS, ALLAIN, MOULIN, JOLIVET, LELIEVRE, LEMUTRICY, GARNIER, LE VIGOUREUX, PAYEN, , enseignantes
- Messieurs BRESSIN, COUVEZ, LUCAS, enseignants
- Madame MADELAINE, directrice
- Mesdames GRELET, DESMONTS, ATSEM
- Mesdames, MOUCHEL, BERTIN, LEPELTIER, MUNOZ, FLABEL, ROBIN, KOSTRZEWA, VAGNEUX, GUIMOND, POUTEAU, PENNAULT, VASILJEVIC parents élus
- Messieurs MENOYOT, BERTHELOT, parents élus

Excusés :

- Madame CHARTON, IEN
- Madame Florence BOUCHARD, Maire de Castine en Plaine
Hubert Folie - Rocquancourt - Tilly La Campagne
- Mesdames BOCCARD, ANNE, LE BOISSELIER, BOUZY, Messieurs MARIERE, GUERARD, enseignants
- Mesdames BONSOIR, MARIE, Monsieur PECOT parents élus
- Madame LAMIRAND, psychologue scolaire, Mme BURGIERE Maitre E, M. JURET, maitre G

Mme MADELAINE ouvre la séance à 18 H. Elle remercie les personnes présentes.

Mme LEPELTIER , parent d'élève, et Mme LELIEVRE , enseignante, se proposent comme secrétaires.

Ordre du jour :

1. Fonctionnement et installation du Conseil d'école : présentation des membres du conseil d'école, résultats des élections.
Règlement intérieur du Conseil d'école.
2. Adoption du procès verbal du Conseil d'école du 13 juin 2023
3. Bilan de rentrée : structure administrative et pédagogique.
4. Vote du règlement intérieur, charte de la laïcité et protocole harcèlement.
5. Consignes de sécurité ; incendie, PPMS, alerte intrusion.
6. Prise en charge de la difficulté scolaire et EILE.
7. Demandes de travaux, sécurité et investissements
8. Présentation de quelques projets de classe déjà établis
9. Point sur la coopérative scolaire.
10. Questions diverses.

1) Fonctionnement et installation du Conseil d'école

Présentation des membres du Conseil d'Ecole :

Mme MADELAINE souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Vote du règlement intérieur du Conseil d'école

Après rappel de ce règlement

Pour : UNANIMITE

Bilan des élections de parents d'élèves du 13/10/2023

Une seule liste pour ce scrutin : On note un taux de participation de 14.87 %.

- Nombre d'électeurs inscrits : 511
- Nombre de votants : 76

<i>Pour mémoire : le taux était de 17.52 % en 2022/2023</i>

- Nombre de suffrages exprimés : 76
- Nombre de bulletins nuls ou blancs : 0

- Nombre de sièges pourvus : 15 titulaires + 2 suppléants

Le conseil d'école avait opté pour un vote par correspondance, nous conserverons ce fonctionnement pour les années prochaines. Cette année encore, les enveloppes n'étaient pas fournies aux parents dans un souci d'économie et de respect de l'environnement. Les parents élus valident ce fonctionnement pour l'année prochaine.

Il est précisé que 2 enveloppes suffisent si le vote est transmis directement à l'école.

Le bulletin est glissé dans la première enveloppe, cette enveloppe est insérée dans une deuxième enveloppe sur laquelle est inscrit au recto « Election des représentants de parents d'élèves au conseil d'école » et au verso nom, prénom et signature de l'électeur.

Cette deuxième enveloppe est insérée dans une 3ème enveloppe uniquement si le vote est adressé par la poste.

Titulaires :	Suppléants :
1. Mélanie BONSOIR	16. Bastien PECOT
2. Sarah MOUCHEL	17. Christelle MARIE
3. Mariane BERTIN	
4. Aurélie MUNOZ	
5. Maryline FLABEL	
6. Valentin BERTHELOT	
7. Anaïs ROBIN	
8. France KOSTRZEWA	
9. Jennifer VAGNEUX	
10. Emilie MENOYOT	
11. Aurélie GUIMOND	
12. Marie LEPELTIER	
13. Anaïs POUTEAU	
14. Sébastien MENOYOT	
15. Elodie PENAULT	

2) Adoption du procès-verbal du conseil d'école du 13 juin 2023 (vote)

PV du conseil d'école 13 juin 2023 :

Pour : unanimité contre : 0 abstention : 0

Le Conseil d'Ecole adopte le PV du Conseil d'école du 13/06/23 à l'unanimité.

3) Présentation de l'école

Structure pédagogique et effectifs au 01/09/23 - Répartition :

A la rentrée nous avons accueilli 352 élèves dont 119 en maternelle et 233 en élémentaire répartis dans 15 classes.

- 24 PS dans la classe de Mme Chloé Boccard accompagnée de Mme Véronique Grelet, ATSEM
- 24 PS/MS (9 PS/15 MS) dans la classe de Mme Marianne Langlois, accompagnée de M. Valentin Guérin, ATSEM
- 23 PS/MS (8 PS/ 15 MS) dans la classe de Mme Claire Anne, accompagnée de Mme Isabelle Grusse, ATSEM
- 24 MS/GS (6 MS/18 GS) dans la classe de Mme Sophie Allain, accompagnée de Mme Géraldine Desmont, ATSEM
- 24 GS dans la classe de Mme Mélanie Moulin, accompagnée de Mme Catherine Lepeltier, ATSEM
- 23 CP dans la classe de Mme Thérèse Jolivet
- 24 CP dans la classe de Mme Marjorie Lelievre
- 24 CP/CE1 (4 CP/20 CE1) dans la classe de Mme Cécile Le Boisselier et M. Anthony Guerard (le jeudi)
- 23 CE1 dans la classe de Mme Agathe Lemutricy et Mme Eva BOUZY (le jeudi)
- 22 CE2 dans la classe de Mme Mathilde Garnier
- 22 CE2 dans la classe de Mme Bérangère Payen
- 24 CM1 dans la classe de Mme Lynda Le Vigoureux
- 24 CM1 dans la classe de M. Romain Bressin
- 23 CM1/CM2 (4CM1 et 19 CM2) dans la classe de M. Christophe Couvez
- 24 CM2 dans la classe de Mr Florent Lucas et M. Romain Marrière (le mardi)

La moyenne des effectifs de l'école est de 23.46 élèves par classe contre 23.73 l'année dernière.

Mme Catherine Madelaine assure la direction de l'école primaire

Les autres personnels de l'école :

. Mme Marion Dufief, brigade, rattachée à l'école.

. Mme Emmanuelle Lamirand, Mme Isabelle Burguière et M. Jean-Pierre Juret, qui constituent le RASED

La réunion de rentrée a permis d'accueillir de nombreux parents. Elle a été organisée en 2 temps afin de permettre aux parents de participer à l'ensemble des temps prévus (informations générales, réunion dans les classes). La réunion de rentrée est un moment privilégié où de nombreuses informations sont données aux parents, la participation des parents est importante pour bien comprendre le fonctionnement de l'école et des classes. C'est notamment le moment où le fonctionnement des classes à double niveaux est expliqué. C'est une réunion d'information sur le fonctionnement de l'école, ce n'est pas le lieu pour exprimer les désaccords avec les décisions de la mairie. Les adjoints élus ainsi que M. Le Maire reçoivent les parents lors de leur permanence ou sur rendez-vous.

Les horaires de l'école sont les suivants :

8h30/11h30 13h30/16h30 en élémentaire et 8h35/11h35 13h35/16h35 en maternelle

Les récréations sont organisées en deux temps en élémentaire, le matin de 9h45 à 10h05 pour les classes CP/CE1 et de 10h05 à 10h25 pour les classes CE2/CM1/CM2 , l'après-midi de 14h45 à 15h05 pour les classes CE2/CM1/CM2 et de 15h05 à 15h25 pour les classes CP/CE1 dans la cour ou sur le stade en fonction du temps.

En maternelle, récréations de 10h à 10h25 pour le premier groupe et de 10h25 à 10h50 pour le deuxième groupe. Elles sont également échelonnées l'après midi.

Les entrées et sorties de l'école :

-En maternelle , les entrées et sorties de classes se font par la barrière située à côté de la boulangerie

-En élémentaire, les classes CP et CE1 entrent et sortent par le portail qui donne sur le stade

Les classes CE2/CM1/CM2 entrent et sortent par la barrière principale de l'élémentaire.

Pour rappel également, les portes de l'élémentaire sont fermées à 8h30 et 13h30, celles de la maternelle à 8h35 et 13h35. Nous sommes actuellement au niveau urgence attentat, les parents sont donc invités à respecter strictement ces horaires.

En cas de retard, il faut se présenter à la grille du stade.

M. Le Maire précise que le parking situé devant l'entrée maternelle reste ouvert sur indication de la préfecture

Description du périscolaire présenté par Mme Clémence SERRES

Accueil du matin 7 H 30 / 8 H 20

L'accueil du matin se fait dans les locaux du centre de loisirs

Temps du midi 11 H 30 / 13 H 30

En maternelle :

Les repas sont assurés par les ATSEM et la surveillance cour par 3 encadrants.

1er service de 11 h 30 à 12 h 15 pour 3 classes : PS, PS/MS, PS/MS

2eme service de 12 h 30 à 13 h 15 pour 2 classes : MS/GS, GS

Le temps du midi est composé de 3 temps : repas, activités (manuelle, artistique, lecture) et jeux libres encadrés.

En cas de pluie des caisses de jouets et jeux sont à disposition dans la salle de motricité

En élémentaire :

1 animateur référent par classe

1^{er} service sous forme de self de 11h30 à 12h15 pour les classes de CP et CE1 avec quatre animateurs

2^{ème} service sous forme de self de 12h15 à 13h10 pour les classes de CE2, CM1 et CM2 avec deux animateurs en cantine et quatre en surveillance cour.

Le temps du midi est composé de 3 temps : repas, activités (sportives 2x par semaine, manuelle, artistique) et jeux libres encadrés.

Garderie du soir 16 H 30 / 18 H 30

Dans les locaux du centre de loisirs ou jeux dans la cour.

Une étude surveillée est mise en place depuis la rentrée des vacances de la Toussaint de 17h15 à 18h où les enfants font leurs devoirs en autonomie et peuvent être aidés par l'animateur.

ATTENTION : nous ne sommes pas là pour faire les devoirs des enfants, un regard sur les devoirs est conseillé en rentrant à la maison

Inscription

Les inscriptions périscolaires se font via BL Enfance portail famille avec un délai de 48h (jours ouvrés) pour les inscriptions ou les annulations (ex : pour un changement le lundi cela doit-être fait le jeudi avant 9h30, pour un changement le mardi, avant le vendredi 9h30, pour un changement le jeudi, avant le lundi 9h30, pour un changement le vendredi avant le mardi 9h30). Ce délai est imposé par le prestataire.

Les parents peuvent néanmoins prévenir des changements par mail auprès du périscolaire même si la facturation interviendra si ce changement n'est pas effectué dans le délai imposé.

M. Le Maire précise que le droit à la déconnexion des salariés municipaux impose que les mails soient traités aux heures de travail du personnel communal.

Le périscolaire propose deux projets :

L'EXTREM SCOLAIRE (Duathlon courses et vélo) pour les élèves de CE2 CM1 et CM2 aura lieu le vendredi 7 juin 2024, les classes CE2, CM1 et CM2 de Castine en plaine participeront à ce projet.

L'inter-classe « Sportez-vous bien » anciennement « Les Olympiades » aura lieu le jeudi 4 juillet 2024 pour les classes de MS/GS, GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

Vote Conseil municipal des jeunes :

Le vendredi 13 octobre sur le temps scolaire 4 jeunes ont été élus pour présider au conseil municipal des jeunes pour un mandat de trois ans.

CM1 : BASTARD Léo et CORDERO Noa

CM2 : NACHED Lilas et FERNANDES Emmy

CLAS

Ce Contrat local d'accompagnement à la scolarité est remis en place depuis le 09 octobre, le CLAS est gratuit et accueille les enfants du CP au CM2 de 16 h 30 à 18 h30, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Un temps est réservé pour les devoirs dans le cadre de ces deux heures.

4 ateliers seront proposés :

Lundi : Atelier compréhension pour des CM1/CM2

Mardi : Atelier jeux de société et graphisme pour des CP/CE1

Jeudi : Atelier graphisme et vitesse d'écriture pour des CE2/CM1

Vendredi : Atelier organisation, autonomie et méthodologie pour des CE2/CM1/CM2

Création d'un char pour le carnaval sur le thème du moyen âge.

BLOG ENFANCE JEUNESSE

Il est mis à jour toutes les semaines, vous y trouverez les menus, photos et informations diverses.

4) Règlement intérieur de l'école

Madame Madelaine rappelle que le règlement intérieur est voté lors du 1er conseil d'école. Seuls les parents élus titulaires votent ce règlement.

Après rappel de ce règlement et présentation des nouvelles dispositions :

- Goûter
En élémentaire, la collation matinale (goûter) à l'école ne doit pas être systématique. Aucun argument nutritionnel ne justifie ce goûter de 10 heures qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants. Cependant, il peut être envisagé un fruit frais ou une compote si l'enfant ne déjeune pas suffisamment le matin ou s'il a déjeuné très tôt. Les autres goûters du type gâteaux, confiseries, barres chocolatées... ne sont pas autorisés.
- Un protocole de lutte contre le harcèlement a été adopté par l'école. Il est présenté en conseil d'école et repose sur la méthode de la préoccupation partagée. **C'est une méthode de traitement des situations de harcèlement qui cherche à agir sur la dynamique de groupe des élèves pour mettre fin à des situations de harcèlement (signaux faibles). Ce protocole vise à une résolution non blâmante des conflits.** Votre enfant peut, dans le cadre de cette procédure, être entendu au titre de témoin lors d'entretiens menés par un adulte au sein de l'école. Si votre enfant est victime de harcèlement, vous serez informés de la mise en place de cette procédure et du suivi.

Pas d'amendement proposé. Mme Madelaine procède au vote du règlement Intérieur 2023/2024.

Pour : UNANIMITE

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

La charte de la laïcité est annexée au règlement intérieur

Un protocole harcèlement est mis en place dans l'école. Il se compose de deux parties :

-une première partie est consacrée à la prévention des violences scolaires et du harcèlement. A partir du CP, l'école consacre 10h d'enseignement dédié à la lutte contre le harcèlement et participe à des temps forts nationaux de prévention au harcèlement ; la journée non au harcèlement, le prix non au harcèlement, le Safer Internet Day. Dans le cadre du permis internet, les CM2 étudieront les comportements à risque sur le net et le cyber harcèlement.

- une deuxième partie du protocole définit une procédure mise en place quand une situation de harcèlement est décelée au sein de l'école pour résoudre cette situation dans le cadre de la méthode de préoccupation partagée qui vise non pas à punir les harceleurs mais à déclencher une empathie envers la victime. Cette méthode permet de mettre fin aux situations de harcèlement et d'éviter une récidive.

Une grille d'observation permettant aux parents de repérer des signes de harcèlement chez leur enfant sera annexée au compte rendu de ce conseil d'école et ainsi communiquée à l'ensemble des parents ainsi que le protocole harcèlement.

5) Consignes de sécurité, incendie, PPMS, alerte intrusion

. PPMS

L'école est équipée d'une alarme spécifique PPMS avec deux sonneries différentes, l'une pour le confinement, l'autre pour l'intrusion.

La première est commandée depuis le bureau, la deuxième peut être déclenchée par des télécommandes réparties sur l'ensemble des bâtiments.

Une présentation du **PPMS « Mise à l'abri »** retenu par les enseignants a été faite auprès des élèves. Deux risques sont toujours à prendre en compte :

Le risque tempête et sismique

Le risque accident technologique

Les malles PPMS sont situées dans les 6 zones de confinement établies.

Le risque attentat intrusion (confinement, évacuation) : un **PPMS alerte attentat** distinct a été rédigé spécifiquement par l'équipe et prévoit deux scénarios ; soit les élèves s'échappent de l'école selon des itinéraires établis dans le protocole soit les élèves se cachent dans les locaux.

Un exercice PPMS attentat sera réalisé en période 2, avant les vacances de Noël.

Un exercice PPMS risques majeurs a été réalisé le 13 octobre et s'est déroulé dans le calme, sans stress, les élèves ont bien joué le jeu, ils se sont confinés dans les lieux de rassemblement définis et ont attendu calmement la fin de l'exercice.

L'alarme mise en place pour ce type de PPMS n'a pas été entendues par toutes les classes, le volume doit être ajusté dans certaines classes de l'école.

Un exercice incendie a été réalisé le vendredi 29 septembre

Le lieu de rassemblement pour l'élémentaire est situé sur le terrain de foot. Pour la maternelle il est situé à l'extérieur du portail d'accès maternelle.

6) Prise en charge de la difficulté scolaire et EILE

-Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C.) :

Les activités pédagogiques complémentaires, conformément à la circulaire 2013-017 du 6 février 2013, s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires. Elles sont en lien avec la lecture. Elles permettent une aide aux élèves rencontrant des difficultés, une aide au travail personnel ou la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial.

Elles se déroulent de 11h35 à 12h05, le lundi et le jeudi, en maternelle. Pour l'élémentaire, elles ont lieu soit le midi de 11h30 à 12h soit le soir de 16h30 à 17h30 selon les classes. Le conseil des maîtres propose l'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires qui est arrêtée annuellement par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription. La participation des enfants est soumise à l'accord des parents ou des représentants légaux de l'enfant.

-Le RASED :

Il intervient sur l'école pour les enfants qui ont des difficultés persistantes en fonction des priorités dégagées par l'inspection.

Il se compose :

- d'un maître E, Mme Isabelle Burguière, spécialisée dans la difficulté scolaire
- d'un maître G, Mr Jean-Pierre Juret, spécialisé dans les problèmes de comportement face aux apprentissages
- d'une psychologue scolaire, Mme Emmanuelle Lamirand

-L'EILE(anciennement ELCO)

L'Enseignement International de Langues Etrangères est reconduit pour l'enseignement du turc à Bourguébus.

Les cours ont commencé le mardi 17 octobre et se déroulent tous les mardis de 17h15 à 18h15.

Les enfants ne sont pas pris en charge de 16h30 à 17h15 sauf s'ils sont en garderie, le périscolaire se charge alors de les amener au cours de Turc à 17h15.

Des cours d'arabe sont proposés aux enfants qui en ont fait la demande le lundi 12h45 à 13h45 à l'école A. Camus à Caen depuis le 16 octobre.

7) Demandes de travaux, sécurité et investissements

Mme Madelaine et l'équipe enseignante remercient vivement la Municipalité pour les travaux réalisés :

La classe de Mme Sophie Allain a été repeinte. Il reste à peindre les radiateurs et les plinthes, cela a été prévu au budget 2024.

Un vidéoprojecteur a été installé dans la classe de Mme Thérèse Jolivet

La cabane vélo a été installée en maternelle

Demande d'investissement :

-Poursuite de l'investissement numérique

-Nous demandons la réfection des locaux étalée dans le temps afin que ces derniers soient régulièrement repeints et entretenus, au moins deux classes par an. M. Le Maire précise que seule une classe sera repeinte parce qu'il y a également la réfection des luminaires à prévoir.

-Création d'une tonnelle en maternelle devant le SAS pour créer un préau pour protéger par temps de pluie ou de soleil. M. Le Maire indique que l'inscription de la tonnelle au budget 2024 est envisagée. Un devis pour l'ancrage de cette tonnelle au sol est attendu.

-Changement du sol de l'algéco maternelle de la classe de Mme Langlois, la mairie étudie la possibilité de recouvrir la surface de tapis. M. Le Maire précise que la commission des finances arbitre entre les demandes des différents pôles de la commune.

Les parents insistent sur la nécessité d'assurer une isolation thermique du sol de cet algéco pour un confort minimum des enfants. M. Le Maire indique que l'encadrement humain des élèves a été favorisé au détriment du bâti. Par exemple, une ATSEM par classe maternelle.

Nous avons fait une demande d'investissement dans ce sens dans le cadre de la préparation du budget 2023.

Une liste de demande de travaux a été transmise à la mairie et sera transmise aux parents élus .

8) Présentation de quelques projets de classe pour l'année scolaire 2023/2024

Intervenants extérieurs :

EPS : intervenant extérieur pour toutes les classes. Mme Madelaine remercie la Mairie pour la mise à disposition d'Hervé Bourse les lundis et jeudis. Des projets endurance, athlétisme, rugby, orientation, vélo.... sont prévus.

Cycle piscine pour les CP et les CM1 à la piscine de la Grâce de Dieu à CAEN

-Du 10 octobre au 24 novembre, les mardis et jeudis pour les CP de la classe de Mme Lelièvre, les CP de la classe de Mme Jolivet, les CM1 de la classe de Mme Le Vigoureux et pour les CM1 de la classe de M. Bressin

3 niveaux sont en principe concernés par cette enseignement piscine ; GS, CP et CM1.

M. Le Maire indique que le budget municipal ne permet de couvrir les dépenses de transport pour les 3 niveaux, c'est la raison pour laquelle seuls deux niveaux se rendent à la piscine.

Bibliothèque : Nous avons repris la fréquentation de la bibliothèque associative et remercions les bénévoles pour leur accueil et leur investissement.

PROJETS :

Les décloisonnements et échanges de services sont reconduits

- En maternelle, les GS sont pris en charge de 13h45 à 14h30 par l'ensemble de l'équipe enseignante maternelle pendant le temps de sieste des PS et le temps de repos des MS. Des décloisonnements à l'identique existent aussi pour les MS de 14h45 à 15h10 deux fois par semaine

- En élémentaire, des échanges de services sont mis en place dans les domaines de l'histoire, de la géographie et des sciences en cycle 3 et dans les domaines de l'espace, du temps, de la matière, des objets et du vivant en cycle 2.

-Un projet musique est en cours pour l'ensemble de l'école (de la PS au CM2) en partenariat avec MEP (Musique En Plaine) ; Les élèves participeront à des résidences d'artistes et les classes de la GS au CM2 enregistreront un chant dans les studios de MEP.

- Un projet danse avec Mme Véronique Ben AHMED se déroulera en janvier et février en maternelle pour 8 séances de danse créative et en mai et juin pour toutes les classes de l'école de la PS au CM2 pour 8 séances de danse liée à notre projet moyen âge pour les élémentaire et temps anciens pour les maternelles.

- Un projet moyen âge concerne toutes les classes de l'élémentaire avec des visites prévues selon les classes au château de Falaise, au Château de Crévecoeur et à Ornavik. Ce projet se déclinera en maternelle sur les temps anciens, le temps long avec la venue à l'école pour toutes les classes d'un camp médiéval qui proposera des ateliers les 16 et 17 mai 2024.

-Un cycle foot est prévu en juin à raison de 6h/classe pour les 10 classes élémentaires du CP au CM2,

encadrées par leur enseignant et deux animateurs sportifs du club de foot de Soliers/Bourguébus

Les classes participantes sont inscrites sur le site du foot à l'école et s'engagent à réaliser une production sous forme d'affiche ou de petite vidéo sur le thème des jeux olympiques et para olympiques à envoyer pour le mois de mai.

Les classes participeront à une rencontre avec l'école de Soliers en fin d'année.

-la sortie vélo est prévue le 24 juin pour les classes CE2 et une classe CM1 et le 27 juin pour l'autre classe CM1 et les deux classes CM1/CM2 et CM2 avec l'appui de Hervé Bourse. Cette sortie aura lieu sur les alentours de Bourguébus.

-les classes de CM2 proposent

. un projet de classes découvertes les 3,4 et 5 avril, à Saint PAIR avec des ateliers sur la laisse de mer, une visite de la baie et de l'abbaye du Mont Saint Michel....

. la participation aux petits champions de la lecture qui consiste à lire en public à haute voix. Projet qui inclut une classe de CM1

. la rédaction d'un roman pour la classe de M. Lucas et d'un roman avec le collège pour la classe de M. Couvez.

. La participation au projet GOODWOOD, création de panneau pour le site mémoriel de la 2^e guerre mondiale qui sera installé sur la route de Falaise . Projet en lien avec l'école Brassard pour la partie artistique du projet.

. La rencontre rugby avec l'école de Castine en plaine qui participera également avec les CE2/CM1/CM2 de Bourguébus à l'après-midi EXTREM SCOLAIRE (Duathlon courses et vélo) le vendredi 7 juin 2024

- Le marathon des écoles :

Toutes les classes élémentaires ont participé au marathon des écoles le lundi 16 octobre.

Tous les enfants d'une classe ont couru en même temps autour d'un carré de 200 m de périmètre et des observateurs ont rempli une grille composée de 210 cases pour le marathon et 105 cases pour le semi-marathon, chaque case correspond à un tour du carré.

Le but étant que chaque classe relève le défi de compléter sa grille.

Cette année le niveau urgence attentat n'a pas permis la présence des parents lors de ce marathon.

-Les animateurs du périscolaire et les enseignants proposent une journée « Sportez-vous bien » qui aura lieu le jeudi 4 juillet 2024 pour les classes de MS/GS, GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

-Spectacle de Noël

Les classes d'élémentaire iront par deux au château de Falaise pour une visite contée du château et un atelier le vendredi à compter de la fin novembre à la place du spectacle de Noël .

Les élèves de maternelle verront un spectacle de la compagnie OOO le jeudi 7 décembre et la maternelle réfléchit à présenter un petit spectacle de Noël vers 15h 15 dans la salle des fêtes en présence des parents le vendredi avant les vacances de Noël.

Les enfants prendront ensuite un petit goûter de Noël (chouquettes)dans leur classe respective.

L'élémentaire organisera également un goûter (chouquettes) ainsi qu'un petit spectacle de chants inter cycle pour clôturer l'année 2023 sans la présence des parents.

-Vente des pains au chocolat

La vente des pains au chocolat a repris tous les vendredis au prix de 1 euro, dont 30 centimes au profit de la coopérative scolaire.

Nous remercions la boulangerie de Bourguébus pour ce projet.

-La vente de gâteaux confectionnés par les parents le mardi à 16h30 en élémentaire reprendra après les vacances de la Toussaint selon un planning par classe qui sera communiqué aux parents.

-Photos

Les photos de classe ont eu lieu le mardi 17 octobre pour l'élémentaire et les fratries élémentaire et maternelle/élémentaire et le jeudi 19 octobre pour les classes maternelle et les fratries maternelle.

9) coopérative scolaire élémentaire:

Montant 13 euros par enfant, bilan présenté par Mme Payen

Participations volontaires des familles :2333 euros soit 179 élèves sur 233 soit 78% (87% l'année dernière)

Dépenses : 654.98 cotisation OCCE

Coopérative scolaire maternelle :

Montant 13 euros par enfant, bilan présenté par Mme Moulin

Depuis la rentrée :

- recettes :1352 euros. 104 familles ont versé la coopérative sur 119 élèves scolarisés en maternelle soit 87.39% (88.43 % l'année dernière)

- dépenses : cotisation OCCE 339.28 soit 2 euros 85 par enfant + SACEM+ spectacle de Noël, environ 1100 euros.

Nous remercions la mairie et l'APE pour leur participation importante et indispensable à la réalisation des projets pédagogiques de l'école. Les différentes actions menées par l'APE (loto galette, vente de sapin, fête de l'école...) a permis le versement à la coopérative de 7000 euros !

L'APE achètera également une sono pour l'école.

10) Questions des parents d'élèves :

1- Il est urgent que l'eau froide soit de nouveau accessible dans les sanitaires de l'école : les enfants doivent pouvoir boire quand ils en ressentent le besoin

M. Le Maire indique que cela nécessite de couper le chauffe-eau, cela sera fait mais les enfants devront se laver les mains à l'eau froide cet hiver.

2- Les parents souhaitent un meilleur respect des horaires de sortie des élèves à 11h30 et 16h30 en élémentaire pour pouvoir reprendre leur enfant en maternelle aux horaires prévus.

3- De multiples sources telles Eduscol ou le réseau Canopé mettent en avant l'importance de l'aménagement de la classe afin de faciliter les apprentissages et le climat de la classe.

Par exemple, voici ce qui est indiqué sur le site d'Eduscol : « Une enquête Anglo-Saxonne « The impact of classroom design on pupils' learning » a été réalisée en 2015 sur des élèves de 6 à 11 ans : Elle met en avant l'influence d'éléments qui échappent aux choix de l'enseignant (luminosité, éclairages, chauffage, qualité de l'air...) mais mesure néanmoins la corrélation entre l'aménagement des espaces et la réussite des élèves et note l'importance du sentiment d'appropriation qu'en a l'élève.

Autre exemple trouvé sur le site du réseau Canopé : Pourquoi aménager une salle de classe ?

L'objectif principal reste de créer, pour tous, un climat propice à l'apprentissage. Des études montrent en effet que l'aménagement de la classe peut grandement améliorer l'apprentissage de tous les élèves et est bénéfique pour leur bien-être, en réduisant leur stress et en favorisant leur attention et leur autonomie.8 sept. 2020

Enfin, dans les guides « Bâtir l'École », le ministère de l'Education nationale a émis des préconisations de dimensionnement et recommande une surface minimale de 60 m2 pour une salle de classe.

La classe de M.Bressin a lieu dans un algéco qui présentent de nombreux défauts et qui pénalisent la qualité de son enseignement et ainsi que celle de l'apprentissage de ses élèves. En effet, comme indiqué par l'étude précédente, la luminosité, la qualité de l'air, la régulation thermique (trop chaud/trop froid),... est en corrélation avec la réussite des élèves. Dans le cas de cet algéco :

La luminosité dans cet algéco est faible, d'autant plus qu'une partie des fenêtres doit rester fermée ou avoir des filtres miroir.

La régulation thermique est inexistante. Trop chaud et trop froid sont fréquents

La surface de la classe est trop petite par rapport au nombre d'élèves (loin des 60m2 recommandé). Par exemple, une fois toutes les tables et chaises nécessaires, il ne reste pas de place pour installer les étagères qui permettent dans les autres salles de ranger les classeurs des élèves et autres matériels nécessaires. Ce problème est renforcé par le fait que les tables de cette salle de classe n'ont pas de casier suffisamment grand pour accueillir l'ensemble du matériel des élèves. Le vidéoprojecteur qui possède sa propre table au milieu de la classe n'arrange rien...

Le sentiment des élèves d'avoir classe dans une boîte de conserve est donc très éloigné du sentiment d'appropriation nécessaire pour faciliter leur réussite ...

L'apprentissage des élèves, notamment celui des fondamentaux permettant aux élèves de poursuivre une scolarité de qualité, l'envie des élèves de venir à l'école afin de créer un sentiment d'appartenance à une collectivité, la formation des citoyens de demain sont des thèmes qui me semble être partagés par tous ceux de ce conseil d'école.

Il semble donc tout à fait pertinent pour l'apprentissage de nos enfants que la classe de M.Bressin prennent ses quartiers dans l'ancienne salle de classe qui, elle, permettrait de résoudre une bonne partie des problèmes mentionnés précédemment.

M. Le Maire indique que le choix a été fait d'utiliser ce local pour créer un pôle jeunesse utilisé pour le périscolaire, le centre de loisirs et le RAM sur toute l'année y compris pendant les vacances scolaires.

Il est demandé à la mairie pour améliorer les conditions de travail dans cette classe, l'installation d'une horloge, de trouver une solution pour que le vidéo projecteur qui utilise actuellement une place d'élève soit installé sur une étagère et que l'ensemble des tables des élèves soient mises à la bonne taille et remises en bon état. Il est également demandé une solution pour la ventilation lors des périodes de grosses chaleurs.

M. Le Maire indique que ces demandes seront traitées et précise que cet algéco est voué à disparaître, l'école perdra certainement une classe en 2026.

Aucune autre question n'a été portée à l'ordre du jour.

La séance du conseil d'école est levée à 19h30.

Prochain Conseil d'école : le mardi 12 mars 2024. Le troisième aura lieu le mardi 18 juin 2024

Les secrétaires de séance :

Mme LEPELTIER et Mme LELIEVRE

La directrice :

Mme MADELAINE